

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

16 janvier 2008

SOMMAIRE

Alfimark Holding S.A.	5568	Luxantiques S.A.	5527
Arrcom Finance Holding S.A.	5527	Mars Family	5558
Caam Interinvest	5561	Mataiva Holding S.A.	5568
Capfi Luxembourg S.A.	5564	MCA Group S.à r.l.	5530
CCORP S.A.	5542	Mistral Europe S.A.	5543
Deloitte S.A.	5562	Mulan S.A.	5558
dfl Luxembourg One S.à r.l.	5534	Orco Property Group	5533
DG Participations S.A.	5556	Parkett Dier G.m.b.H.	5557
Dorafin S.A.	5556	Patrimoine & Finance S.à r.l.	5560
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	5523	PEF Turkey MENA S.à r.l.	5549
Eclecta S.A.	5557	Polma 1 S.A.	5560
Euro Engineering Contractors S.A.	5561	Project Three S.A.	5555
European Retail Venture S.A.	5528	RGI Co-Invest 1 S. à r.l.	5565
EURX AAB Investment S.à r.l.	5523	Sabi Invest S.A.	5568
Fiduciaire Steichen	5563	Sanidubrulux	5522
Finservice S.A.	5557	Société Continentale des Mines S.A.	5565
Harmonia S.A.	5557	Société des Mines et Carrières S.A.	5522
Harrison & Cie 2 S.e.n.c.	5523	So.Fi.Mar. International S.A.	5556
Hotel Invest	5565	Speed World Group S.A.	5527
Immobilière Espace Kirchberg B S.A.	5564	Success Road S.à r.l.	5562
ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A.	5527	TFIN S.A.	5567
ING Private Equity Sicav	5564	Union Properties S.A.	5565
InterConseils	5530	Union Properties S.A.	5565
Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	5523	Urbe S.A.	5563
KDO, S.à r.l.	5531	Urbe S.A.	5563
Lagrev Investments S.A.	5522	Urbe S.A.	5561

Société des Mines et Carrières S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: SMC.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 76.059.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 15 juin 2007

- L'assemblée prend note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir M. Guy Decker, M. Yvon Logelin, Mme Nicole Diderrich sont venus à échéance aujourd'hui 15 juin 2007.

- L'assemblée prend note que le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir M. Philippe Guillaume est venu à échéance aujourd'hui 15 juin 2007.

- L'assemblée générale, conformément à l'article 6 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:
Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013,
Monsieur Yvon Marie Gustave Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013,
Madame Nicole Diderrich pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.

Monsieur Yvon Logelin est nommé Administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

- L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.

- L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

- L'assemblée décide le transfert du siège social au n° 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SMC, SOCIETE DES MINES ET CARRIERES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002771/2088/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sanidubrulux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 107.050.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Dubru.

Référence de publication: 2008002819/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04826. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002822/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05386. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.998.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2007 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007;
2. M. Rachid Ouaïch, Fund Finance Manager, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant additionnel de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée;
3. Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 novembre 2007 par les gérants suivants:
 - M. Dirk Ruppert, gérant;
 - M. Paul Devonshire, gérant;
 - M. Thomas Hoeller, gérant; et
 - M. Rachid Ouaïch, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008002758/7959/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 78.029.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46892 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008002485/211/11.

(070174162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif,

(anc. Harrison & Cie 2 S.e.n.c.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006

Former Partner:

- Mr Christopher Harrison, born in Watford, England, on 26 February 1948, residing at Yew Tree Cottage, North Heath, Chieveley, Newbury, RG20 8UD, Berkshire, U.K., has sold on 27 June 2006 his unique partnership interest to PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED.

New Partners:

- Mr Ian Jackson, born on 9 January 1960, residing at 2, Maliens Croft, Bramshall, Uttoxeter, ST14 5NG, Staffordshire, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two euros (EUR 155,582.-) in cash and shall hereby acquire one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two (155,582) partnership interests;

- Mr Ashley Jones, born on 1st February 1960 in Neath, South Wales, U.K., residing at CROWN CORK & SEAL c/o ROSALIND XU, 10 Hoe Chiang Road 19-01/02, Keppel Towers, 89315, Singapore, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two euros (EUR 155,582.-) in cash and shall hereby acquire one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two (155,582) partnership interests;

- Mr Colin Jones, born on 15 December 1962 in Liverpool, U.K., residing at Holyhead, Anglesey, North Wales, LL651 AF, Holyhead, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two euros (EUR 155,582.-) in cash and shall hereby acquire one hundred fifty-five thousand five hundred eighty-two (155,582) partnership interests;

- Mr Olivier d'Erceville, born on 15 March 1950 in Paris (France), residing at 17, rue Paul Demange, Croissy sur Seine, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital eighty-eight thousand nine hundred four euros (EUR 88,904.-) in cash and shall hereby acquire eighty-eight thousand nine hundred four (88,904) partnership interests;

- Mr Bernard Gugliemini, born on 17 April 1951 in Put Guillaume, France, residing at 10, rue Jean-Philippe Rameau, 21800 Crimolois, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital seventy-seven thousand seven hundred ninety-one euros (EUR 77,791.-) in cash and shall hereby acquire seventy-seven thousand seven hundred ninety-one (77,791) partnership interests;

- Mr Sébastien Dreyer, born on 12 November 1970 in Strasbourg, France, residing at 102, avenue Albert 1^{er}, Rueil Malmaison, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital sixty-six thousand six hundred seventy eight euros (EUR 66,678.-) in cash and shall hereby acquire sixty-six thousand six hundred seventy eight (66,678) partnership interests;

- Mr Pat Nash, born on 22 May 1958 in Cleveland, Ohio, USA, residing at 1220, Wexwood Drive, 23236 Richmond, Virginia, USA, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital fifty-five thousand five hundred sixty-five euros (EUR 55,565.-) in cash and shall hereby acquire fifty-five thousand five hundred sixty-five (55,565) partnership interests;

- Mr Edouardo Bonifacio, born on 29 June 1961, in Barcelona, Spain, residing at c/Oms, 5F, Sant Vincenc de Montalt, 8394 Barcelona, Spain, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital fifty-five thousand five hundred sixty-five euros (EUR 55,565.-) in cash and shall hereby acquire fifty-five thousand five hundred sixty-five (55,565) partnership interests;

- Mr Vincent Clauzel, born on 11 May 1972 in Roubaix, France, residing at 7B, rue Jules Parent, 92500, Rueil Malmaison, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital forty-four thousand four hundred fifty-two euros (EUR 44,452.-) in cash and shall hereby acquire forty-four thousand four hundred fifty-two (44,452) partnership interests;

- Mr Steven Flynn, born on 13 November 1971, in Winchester, England, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital forty-four thousand four hundred fifty-two euros (EUR 44,452.-) in cash and shall hereby acquire forty-four thousand four hundred fifty-two (44,452) partnership interests;

- Mr Louis Meyerowitz, born on 11 February 1955, in Birmingham, England, U.K., residing at 14 Dukes Meadow, Great Green, Cockfield, Bury St Edmonds, IP30 OHR Suffolk, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital thirty-three thousand three hundred thirty-nine euros (EUR 33,339.-) in cash and shall hereby acquire thirty-three thousand three hundred thirty-nine (33,339) partnership interests;

- Mr Richard Jauslin, born on 8 September 1959 in Basel, Switzerland, residing at Schäferrain 1, 4144 Arlesheim, Switzerland, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital thirty-three thousand three hundred thirty-nine euros (EUR 33,339.-) in cash and shall hereby acquire thirty-three thousand three hundred thirty-nine (33,339) partnership interests;

- Mr Dean Robson, born on 31 October 1964 in Swindon, Wiltshire, U.K., residing at 27, avenue des Suisses, 78170 La Celle St Cloud, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital twenty-two thousand two hundred twenty six euros (EUR 22,226.-) in cash and shall hereby acquire twenty-two thousand two hundred twenty six (22,226) partnership interests;

- Mr Mauro Signorini, born on 5 December 1957 in Milan, Italy, residing at 3 via Cuneo, 20149 Milan, Italy, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital twenty-two thousand two hundred twenty six euros (EUR 22,226.-) in cash and shall hereby acquire twenty-two thousand two hundred twenty six (22,226) partnership interests;

- Mr Paolo Minardi, born on 23 January 1951 in Parma, Italy, residing at Strada Nuova 18, 43100 Parma, Italy, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital twenty-two thousand two hundred twenty six euros (EUR 22,226.-) in cash and shall hereby acquire twenty-two thousand two hundred twenty six (22,226) partnership interests;

- Mr Alois Oberhofer, born on 27 December 1949, in Mindelheim, Germany, residing at Stradiostrasse 18, 54318 Mertesdorf, Germany, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital eleven thousand one hundred thirteen euros (EUR 11,113.-) in cash and shall hereby acquire eleven thousand one hundred thirteen (11,113) partnership interests;

- Mr Luca Signorini, born on 29 July 1960, in Milan, Italy, residing at via Ariosto 1/A, 20145 Milan, Italy, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital eleven thousand one hundred thirteen euros (EUR 11,113.-) in cash and shall hereby acquire eleven thousand one hundred thirteen (11,113) partnership interests;

- Mr Philippe Odet, born on 3 October 1951, in Sainte Foy les Lyon, France, residing at 1147, Front de Saône, Port Rivière, 69380 Saint Georges de Reneins, France, has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital eleven thousand one hundred thirteen euros (EUR 11,113.-) in cash and shall hereby acquire eleven thousand one hundred thirteen (11,113) partnership interests;

- Mr Robert Stuart, born on 10 January 1955, in Birmingham, England, U.K., residing at 6 Wyke, Much Wenlock, TF13 6PA Shropshire, U.K., has contributed on 27 June 2006 to the partnership capital eleven thousand one hundred thirteen

euros (EUR 11,113.-) in cash and shall hereby acquire eleven thousand one hundred thirteen (11,113) partnership interests.

New name of the Partnership: JACKSON, JONES & Cie S.e.n.c.

Amount of Partnership Capital

The capital of the Partnership is set at one million seventy-eight thousand sixty-two euro (EUR 1,078,062.-), represented by one million seventy-eight thousand sixty-two (1,078,062) partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Suit la version française de l'extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 27 juin 2006:

Ancien associé solidaire:

- M. Christopher Harrison, né le 26 février 1948 à Watford, R.U., résidant à Yew Tree Cottage, North Heath, Chieveley, Newbury, RG20 8UD, Berkshire, R.U., a vendu sa seule part sociale à PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED.

Nouveaux associés solidaires:

- M. Ian Jackson, né le 9 janvier 1960, résidant à 2, Maliens Croft, Bramshall, Uttoxeter, ST14 5NG, Staffordshire, Royaume-Uni, a apporté le 27 juin 2006 cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux euros (EUR 155.582,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux (155.582) parts sociales;

- M. Ashley Jones, né le 1^{er} février 1960 à Neath, Pays de Galles du Sud, Royaume-Uni, résidant à CROWN CORK & SEAL c/o ROSALIND XU, 10 Hoe Chiang Road 19-01/02, Keppel Towers, 89315, Singapour, a apporté le 27 juin 2006 cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux euros (EUR 155.582,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux (155.582) parts sociales;

- M. Colin Jones, né le 15 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant à Holyhead, Anglesey, Pays de Galles du Nord, LL651 AF, Holyhead, R.U., a apporté le 27 juin 2006 cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux euros (EUR 155.582,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt deux (155.582) parts sociales;

- M. Olivier d'Erceville, né le 15 mars 1950 à Paris (France), résidant à 17, rue Paul Demange, Croissy sur Seine, France, a apporté le 27 juin 2006 quatre-vingt huit mille neuf cent quatre euros (EUR 88.904) en numéraire au capital social et acquiert dès lors quatre-vingt huit mille neuf cent quatre (88.904) parts sociales;

- M. Bernard Gugliemini, né le 17 avril 1951 in Put Guillaume, France, résidant à 10, rue Jean-Philippe Rameau, 21800 Crimolois, France, a apporté le 27 juin 2006 soixante dix sept mille sept cent quatre-vingt onze euros (EUR 77.791,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors soixante dix sept mille sept cent quatre-vingt onze (77.791) parts sociales;

- M. Sébastien Dreyer, né le 12 novembre 1970 à Strasbourg, France, résidant à 102, avenue Albert 1^{er}, Rueil Malmaison, France, a apporté le 27 juin 2006 soixante six mille six cent soixante dix huit euros (EUR 66.678,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors soixante six mille six cent soixante dix huit (66.678) parts sociales;

- M. Pat Nash, né le 22 mai 1958 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant à 1220, Wexwood Drive, 23236 Richmond, Virginie, Etats-Unis, a apporté le 27 juin 2006 cinquante cinq mille cinq cent soixante cinq euros (EUR 55.565,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cinquante cinq mille cinq cent soixante cinq (55.565) parts sociales;

- M. Edouardo Bonifacio, né le 29 juin 1961, à Barcelone, Espagne, résidant à c/Oms, 5F, Sant Vincenc de Montalt, 8394 Barcelone, Espagne, a apporté le 20 juillet cinquante cinq mille cinq cent soixante cinq euros (EUR 55.565,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors cinquante cinq mille cinq cent soixante cinq (55.565) parts sociales;

- M. Vincent Clauzel, né le 11 mai 1972 à Roubaix, France, résidant à 7B, rue Charles Parent, 92500, Rueil Malmaison, France, a apporté le 27 juin 2006 quarante quatre mille quatre cent cinquante deux euros (EUR 44.452,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors quarante quatre mille quatre cent cinquante deux (44.452) parts sociales;

- M. Steven Flynn, né le 13 novembre 1971, à Winchester, Angleterre, R.U., a apporté le 20 juillet quarante quatre mille quatre cent cinquante deux euros (EUR 44.452,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors quarante quatre mille quatre cent cinquante deux (44.452) parts sociales;

- M. Louis Meyerowitz, né le 11 février 1955, à Birmingham, Angleterre, R.U., résidant à 14 Dukes Meadow, Great Green, Cockfield, Bury St Edmonds, IP30 OHR Suffolk, R.U., a apporté le 27 juin 2006 trente trois mille trois cent trente neuf euros (EUR 33.339,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors trente trois mille trois cent trente neuf (33.339) parts sociales;

- M. Richard Jauslin, né le 8 septembre 1959 à Basel, Suisse, résidant à Schäferrain 1, 4144 Ariesheim, Suisse, a apporté le 27 juin 2006 trente trois mille trois cent trente neuf euros (EUR 33.339,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors trente trois mille trois cent trente neuf (33.339) parts sociales;

- M. Dean Robson, né le 31 octobre 1964 à Swindon, Witshire, R.U., résidant à 27, avenue des Suisses, 78170 La Celle St Cloud, France, a apporté le 27 juin 2006 vingt deux mille deux cent vingt six euros (EUR 22.226,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors vingt deux mille deux cent vingt six (22.226) parts sociales;

- M. Mauro Signorini, né le 5 décembre 1957 à Milan, Italie, résidant à 3 via Cuneo, 20149 Milan, Italie, a apporté le 27 juin 2006 vingt deux mille deux cent vingt six euros (EUR 22.226,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors vingt deux mille deux cent vingt six (22.226) parts sociales;

- M. Paolo Minardi, né le 23 janvier 1951 à Parma, Italie, résidant à Strada Nuova 18, 43100 Parme, Italie, a apporté le 27 juin 2006 vingt deux mille deux cent vingt six euros (EUR 22.226,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors vingt deux mille deux cent vingt six (22.226) parts sociales;

- M. Alois Oberhofer, né le 27 décembre 1949, à Mindelheim, Allemagne, résidant à Stradiostrasse 18, 54318 Mercedesdorf, Allemagne, a apporté le 27 juin 2006 onze mille cent treize euros (EUR 11.113,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors onze mille cent treize (11.113) parts sociales;

- M. Luca Signorini, né le 29 juillet 1960, à Milan, Italie, résidant à via Ariosto 1/A, 20145 Milan, Italie, a apporté le 27 juin 2006 onze mille cent treize euros (EUR 11.113,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors onze mille cent treize (11.113) parts sociales;

- M. Philippe Odet, né le 3 octobre 1951, à Sainte Foy les Lyon, France, résidant à 1147, Front de Sône, Port Rivière, 69380 Saint Georges de Reneins, France, a apporté le 27 juin 2006 onze mille cent treize euros (EUR 11.113,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors onze mille cent treize (11.113) parts sociales;

- M. Robert Stuart, né le 10 janvier 1955, à Birmingham, Angleterre, R.U., résidant à 6 Wyke, Much Wenlock, TF13 6PA Shropshire, R.U., a apporté le 27 juin 2006 onze mille cent treize euros (EUR 11.113,-) en numéraire au capital social et acquiert dès lors onze mille cent treize (11.113) parts sociales.

Nouvelle dénomination sociale de la Société: JACKSON, JONES & Cie S.e.n.c.

Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à un million soixante dix huit mille soixante deux (EUR 1.078.062,-), représenté par un million soixante dix huit mille soixante deux (1.078.062) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

M. Ian Jackson

M. Ashley Jones

M. Colin Jones

M. Olivier d'Erceville

M. Bernard Gugliemini

M. Sébastien Dreyer

M. Pat Nash

M. Edouardo Bonifacio

M. Vincent Clauzel

M. Steven Flynn

M. Louis Meyerowitz

M. Richard Jauslin

M. Dean Robson

M. Mauro Signorini

M. Paulo Minardi

M. Alois Oberhofer

M. Luca Signorini

M. Philippe Odet

M. Robert Stuart

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

P. Beissel

Mandataire

Référence de publication: 2008002521/8244/187.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01816. - Reçu 468 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Luxantiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 58.845.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002818/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04824. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Speed World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Calderaro

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008002820/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04827. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Arrcom Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 98.759.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002826/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05408. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002347/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01154. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 109.637.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of November,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN RETAIL VENTURE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 14 July 2005, published in the Mémorial C number 1300 of 30 November 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.637, whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary of 24 October 2007 not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Ms Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To delete the last sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

2. To amend the fifth paragraph of article 15 of the articles of association of the Company as follows:

«Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.»

3. To amend the eighth paragraph of article 15 of the articles of association of the Company as follows:

«The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.»

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to delete the last sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to amend the fifth paragraph of article 15 of the articles of association of the Company as follows:

«Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.»

Third resolution

The general meeting resolved to amend the eighth paragraph of article 15 of the articles of association of the Company as follows:

«The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy

such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.»

No further items being on the agenda, the meeting is closed at 2.40 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN RETAIL VENTURE S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 14 juillet 2005 publié au Mémorial C numéro 1300 le 30 novembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.637, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 24 octobre 2007 pas encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la dernière phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

2. Modification du cinquième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.»

3. Modification du huitième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent figurant sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexes au présent acte.

(iv) Que l'ensemble du capital social étant présent ou représenté à cette assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, aucune convocation ne fût nécessaire.

(v) Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est dès lors régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer la dernière phrase de l'article 5 ses statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le cinquième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le huitième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 14.40 heures.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36674. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003048/220/134.

(070175125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**InterConseils, Société à responsabilité limitée,
(anc. MCA Group S.à r.l.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 60.879.

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société INTERCONSEILS LIMITED, une société avec siège social à 29, Harley Street, Londres (Royaume Uni) W1G 9QR, inscrite au registre des sociétés de Cardiff sous le numéro 6395548;

ici représentée par son directeur, Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Dippach, 156, route de Luxembourg, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 12 novembre 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, Interconseils Limited, précitée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée MCA GROUP S.à r.l., avec siège social à Dippach, constituée suivant acte notarié en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 décembre 1997. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 11 avril 2006.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en InterConseils.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de InterConseils.

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège est fixé à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36662. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003047/220/47.

(070175130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

KDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus.

R.C.S. Luxembourg B 134.460.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, peintre-décorateur, né à Oliveira Do Hospital (Portugal) le 3 septembre 1979, matricule n^o 1979 09 03 016, demeurant à L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de souvenirs et coffrets de cadeau ainsi que le commerce de marchandises de toute sorte.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination del KDO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune. Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, peintre-décorateur, né à Oliveira Do Hospital (Portugal) le 3 septembre 1979, demeurant à L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

La siège social de la société est établi à L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (EUR 1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. M. Silva Da Cruz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2007, Relation: DIE/2007/7808. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 décembre 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008003102/234/84.

(070175156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B, avec le numéro 44.996 et ayant son siège social au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, (la «Société»)

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 22 novembre 2007, copie desdites résolutions du conseil d'administration, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

La Société a été constituée le 9 septembre 1993 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C sous le numéro 529 le 5 novembre 1993. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 14 novembre 2007, non encore publié au Mémorial,

Lequel comparant, agissant en la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital social émis de la Société s'élève actuellement à EUR 42.957.778,70 (quarante-deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents) représenté par 10.477.507 (dix millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent sept) actions sans désignation de valeur nominale.

II. En vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et conformément au même article 5, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital émis de la Société, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- Par décisions collectives et circulaires du 22 novembre 2007, le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance des documents approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et du rapport d'expert indépendant émis le 18 octobre 2007, relatifs à une offre publique d'échange visant les bons de souscription d'actions rachetables venant à échéance en 2012, dénommés BSAR ORCBBR 2012, a décidé de procéder à l'émission de 1.077.861 (un million soixante-dix-sept mille huit cent soixante et un) nouveaux bons de souscriptions d'actions rachetables venant à échéance en 2014, dénommés BSAAR ORCOW 2014 et de 359.287 (trois cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles au bénéfice des porteurs de BSAR ORCBBR 2012 qui apporteront leurs titres en vue d'être annulés et échangés selon les termes d'échange définis dans la note d'opération approuvée par la CSSF.

Il résulte d'un attestation délivrée par NATIXIS, Paris, ci-annexée, que sur 1.099.095 BSAR ORCBBR 2012 en circulation, 1.077.934 BSAR 2012 ont été apportés à l'échange, dont 73 indemnisés au titre de rompus. Les BSAR ORCBBR 2012 ont été échangés selon les modalités suivantes: en échange de 3 BSAR ORCBBR 2012 il a été attribué 1 action nouvelle ORCO et 3 BSAAR 2014.

Le nombre de BSAR 2012 restant en circulation s'élève désormais à 21.161 et le nombre total de BSAAR 2014 en circulation s'élève à 2.871.021.

Suite à cette offre publique d'échange, le capital social de la Société est ainsi augmenté à concurrence de EUR 1.473.076,70 (un million quatre cent soixante-treize mille soixante-seize euros soixante-dix cents) pour être porté de son montant actuel de EUR 42.957.778,70 (quarante-deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents) à EUR 44.430.855,40 (quarante-quatre millions quatre cent trente mille huit cent cinquante-cinq euros quarante cents) par la création de 359.287 (trois cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles, entièrement libérées.

IV. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.430.855,40 (quarante-quatre millions quatre cent trente mille huit cent cinquante-cinq euros quarante cents) représenté par 10.836.794 (dix millions huit cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 17.800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39350. - Reçu 14.730,77 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003046/242/66.

(070174846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

dfl Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.150.

In the year two thousand and seven, on the eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

The appearing persons are here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated November 7, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of dfl LUXEMBOURG ONE S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 October 2007, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), and whose bylaws have not yet been amended since the incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twenty-four million three hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 24,352,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twenty-four million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 24,365,000.-) by the issue of twenty-four million three hundred and fifty-two thousand five hundred (24,352,500) new shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of all the three (3) shares held by the shareholders of the Company, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., representing the whole share capital of BLITZ 07-347 GmbH with its business seat at Bavariaring 29, 80336 Munich, registered in the commercial register of the local court of Munich under HRB 170365 (the «German Shares»), such a contribution in kind representing an aggregate amount of twenty-four million three hundred and fifty-two thousand five hundred euro (EUR 24,352,500.-).

All the New Shares are subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P. as follows and paid up by the above described contribution in kind:

- twenty-three million nine hundred twenty thousand sixty-five (23,920,065) New Shares are subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. in exchange for the contribution of one share in BLITZ 07-347 GmbH having a nominal value of EUR 24,550.-;

- four hundred thirty-two thousand four hundred thirty-five (432,435) New Shares are subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P. in exchange for the contribution of one share in BLITZ 07-347 GmbH having a nominal value of EUR 200.- and one share having a nominal value of EUR 250.-.

Second resolution

The shareholders decide to create ten classes of shares having the rights set out below and to convert the existing twenty-four million three hundred and sixty-five thousand (24,365,000) shares of the Company of a par value of one euro (EUR 1.-) each into:

- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class A shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class A Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class B shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class B Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class C shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class C Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class D shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class D Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class E shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class E Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class F shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class F Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class G shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class G Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class H shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class H Shares»);
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class I shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class I Shares»); and
- two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) class J shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the «Class J Shares»).

Evidence of the transfer of the German Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above the Company's shares will be owned as follows:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.:

- 2,393,235 Class A Shares
- 2,393,235 Class B Shares
- 2,393,235 Class C Shares
- 2,393,234 Class D Shares
- 2,393,234 Class E Shares
- 2,393,234 Class F Shares
- 2,393,234 Class G Shares
- 2,393,234 Class H Shares
- 2,393,234 Class I Shares
- 2,393,234 Class J Shares

PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P.:

- 43,265 Class A Shares
- 43,265 Class B Shares
- 43,265 Class C Shares
- 43,266 Class D Shares
- 43,266 Class E Shares
- 43,266 Class F Shares
- 43,266 Class G Shares
- 43,266 Class H Shares
- 43,266 Class I Shares
- 43,266 Class J Shares

Third resolution

The sole shareholders decide to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty-four million three hundred and sixty-five thousand euro (EUR 24,365,000.-) represented by two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class A (the «Class A Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class B (the «Class B Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class C (the «Class C Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class D (the «Class D Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class E (the «Class E Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class F (the «Class F Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class G (the «Class G Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class H (the «Class H Shares»), two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class I (the «Class I Shares») and two million four hundred and thirty-six thousand five hundred (2,436,500) shares of class J (the «Class J Shares»), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

The shares of class A to J are hereinafter referred to as the «Ordinary Shares». Any reference made hereinafter to a «share» or to «shares» shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a «partner» or to «partners».

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

5.2 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this clause 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- «Available Amount»: means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- «Cancellation Value Per Share»: means (i) the nominal value per Ordinary Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Ordinary Shares in issue in the relevant class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled;

- «Class A Interim 2008 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares;

- «Class B Interim 2009 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares;

- «Class C Interim 2010 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares;

- «Class D Interim 2011 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares;

- «Class E Interim 2012 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares;

- «Class F Interim 2013 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares;

- «Class G Interim 2014 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares;

- «Class H Interim 2015 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares;

- «Class I Interim 2016 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares;

- «Class J Interim 2017 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares;

- «Class Period»: means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period (as defined below);

- «Interim Accounts»: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- «Interim Account Date»: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Ordinary Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Ordinary Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Ordinary Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.5 Each class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

5.5.1 The period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 30 October 2007, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the «Class A Period»);

5.5.2 The period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the «Class B Period»);

5.5.3 The period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the «Class C Period»);

5.5.4 The period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the «Class D Period»);

5.5.5 The period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the «Class E Period»);

5.5.6 The period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the «Class F Period»);

5.5.7 The period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the «Class G Period»);

5.5.8 The period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the «Class H Period»);

5.5.9 The period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2016 Interim Accounts (the «Class I Period»); and

5.5.10 The period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2017 Interim Accounts (the «Class J Period»).

5.5.11 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the relevant Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.6 In the event a class of Ordinary Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the relevant Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of Ordinary Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.5.1 to 5.5.10 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.7 In the case of a redemption of a class of Ordinary Shares, the holders of such class of Ordinary Shares shall receive the Cancellation Value Per Share.

Statement

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, exemption from the capital duty.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, et immatriculée auprès du Registre de Cardiff sous le numéro LP 10434.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, et immatriculée auprès du Registre de Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représentées par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de dfl LUXEMBOURG ONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et dont les statuts n'ont pas encore été amendés depuis la constitution.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 24.352.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 24,365,000,-) par l'émission de vingt-quatre millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents (24.352.500) nouvelles Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et amendés, payé par un apport en nature consistant en l'apport de chacune des trois (3) actions détenues par les associés de la Société, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. et PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., prénommés, et représentant l'intégralité du capital social de BLITZ 07-347 GmbH, ayant son siège social à Bavariaring 29, 80336 Munich, immatriculée au registre de commerce et de sociétés auprès du Tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 170365 (les «Actions Allemandes»), un tel apport représentant un montant global de vingt-quatre millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 24.352.500,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. et PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., prénommées, payées par l'apport en nature tel que décrit ci-dessus:

- vingt-trois millions neuf cent vingt mille soixante-cinq (23.920.065) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. en contrepartie de l'apport d'une action de BLITZ 07-347 GmbH d'une valeur nominale de EUR 24.550,-;

- quatre cent trente-deux mille quatre cent trente-cinq (432.435) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P. en contrepartie d'un apport d'une action de BLITZ 07-347 GmbH d'une valeur nominale de EUR 200,- et d'une action de BLITZ 07-347 GmbH d'une valeur nominale de 250,-

Deuxième résolution

Les associés décident de créer dix catégories de parts sociales ayant les mêmes droits que ceux décrits ci-dessous et de convertir les vingt-quatre millions trois cent soixante-cinq mille (24.365.000) parts sociales existantes de la Société d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune en:

- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie B»);

- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie C»);

- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie I»);
- deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie J»);

Une copie du contrat d'apport et du rapport d'évaluation établi par le conseil de gérance de la Société mettant en évidence le transfert des Actions Allemandes a été remise au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport signés ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.:

- 2.393.235 parts sociales de Catégorie A
- 2.393.235 parts sociales de Catégorie B
- 2.393.235 parts sociales de Catégorie C
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie D
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie E
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie F
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie G
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie H
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie I
- 2.393.234 parts sociales de Catégorie J

PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P.:

- 43.265 parts sociales de Catégorie A
- 43.265 parts sociales de Catégorie B
- 43.265 parts sociales de Catégorie C
- 43.266 parts sociales de Catégorie D
- 43.266 parts sociales de Catégorie E
- 43.266 parts sociales de Catégorie F
- 43.266 parts sociales de Catégorie G
- 43.266 parts sociales de Catégorie H
- 43.266 parts sociales de Catégorie I
- 43.266 parts sociales de Catégorie J

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 24.365.000,-) représenté par deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie I (les «Parts

Sociales de Catégorie I)), deux millions quatre cent trente-six mille cinq cents (2.436.500) Parts Sociales de Catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales de catégorie A à J sont ci-après désignés comme étant les «Parts Sociales Ordinaires». Toute référence faite ci-après à une «Part Sociale» ou aux «Parts Sociales» sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un «associé» ou aux «associés». Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2 Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés représentant les trois quart au moins du capital social.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cette clause 6, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Comptes Intérimaires» signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
- «Comptes Intérimaires 2008 de Catégorie A» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A.
- «Comptes Intérimaires 2009 de Catégorie B» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie B.
- «Comptes Intérimaires 2010 de Catégorie C» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie C.
- «Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie D» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie D.
- «Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie E» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie E.
- «Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie F» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie F.
- «Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie G» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie G.
- «Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie H» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie H.
- «Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie I» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie I.
- «Date Comptable Intérimaire» signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales Ordinaires, pourvu que cette date ne puisse être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.
- «Montant Disponible» signifie le montant total des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées et les sommes devant être allouées à une réserve établie suivant les exigences de la loi ou des présents statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents liés à la Période de Catégorie (définie ci-après) concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).
- «Période de Catégorie» signifie chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H, Périodes de Catégorie I, et Périodes de Catégorie J.
- «Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale Ordinaire devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la ou les catégorie/catégories devant être rachetés et annulés.

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.5 Chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux détenteurs de celles ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l'hypothèse du rachat d'une telle catégorie.

5.5.1 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 30 octobre 2007, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2008 de la Catégorie A (la «Période de Catégorie A»).

5.5.2 La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2009 de la Catégorie B (la «Période de Catégorie B»).

5.5.3 La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2010 de la Catégorie C (la «Période de Catégorie C»).

5.5.4 La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie D (la «Période de Catégorie D»).

5.5.5 La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie E (la «Période de Catégorie E»).

5.5.6 La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie F (la «Période de Catégorie F»).

5.5.7 La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie G (la «Période de Catégorie G»).

5.5.8 La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie H (la «Période de Catégorie H»).

5.5.9 La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie I (la «Période de Catégorie I»).

5.5.10 La période pour les Parts Sociales (ordinaires/préférentielles) de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie J (la «Période de Catégorie J»).

5.5.11 Pour éviter tout doute, s'il n'y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie d'une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de Catégorie concernée.

5.6 Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales Ordinaires n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales Ordinaires, dans la mesure où il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Catégorie J et les catégories de Parts Sociales Ordinaires non rachetées et non annulées au cours de leurs périodes en accord avec les articles 5.5.1 à 5.5.10 dans l'ordre des catégories A à J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

6.7 Dans l'hypothèse d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales Ordinaires recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale.

Déclaration

Compte tenu du fait que le présent acte documente l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport de 100% des parts sociales d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13980. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008003013/239/440.

(070174815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.160.

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CCORP S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 4 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le 16 décembre et se terminera le 15 décembre de l'année suivante.

- Modification de l'article 14 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le 16 décembre et se terminera le 15 décembre de l'année suivante.

L'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 se terminera le 15 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 16 décembre et se terminera le 15 décembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36681. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003054/220/53.

(070174836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mistral Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PLATINA FINANCE LTD société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

2.- Monsieur Enzo Liotino, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de MISTRAL EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à dix-sept (17.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1. PLATINA FINANCE LTD., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2. Monsieur Enzo Liotino, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

- a. Madame Dorothee Privat, Financial Controller, demeurant à App.1 N ° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume-Uni)
- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twelfth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company PLATINA FINANCE LTD having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK, represented by Mr Enzo Liotino, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 10, 2007,

2.- Mr Enzo Liotino, previously named, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of MISTRAL EUROPE S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number. and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of June, at 5.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. PLATINA FINANCE LTD, previously named, three thousand ninety-nine shares	3,099
2. Mr Enzo Liotino, previously named, one share	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2012:

- a. Mrs Dorothee Privat, Financial Controller, residing at App.1 n ° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (United Kingdom),
- b. Mr Enzo Liotino, Manager, with professional address at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II;
- c. Mr Jacques Reckinger, Master at Law, with professional address at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2012: FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15936. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008003064/239/330.

(070174644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEF Turkey MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.442.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Edward Pastucha, lawyer, residing at 57 Meadow Way, Irvington, New York 10533, USA,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose is also the acquisition, development, promotion, sale (including the possibility to sell under the state of trading company («marchand de biens»), management, lease of real estate properties either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad (being understood that these activities shall be exclusively performed with an affiliate of the company TURKEY MENA PROPERTIES Sarl) or as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF TURKEY MENA S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All five hundred (500) shares have been subscribed by Edward Pastucha, pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

- a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
 - b. M. Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
 - c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
 - d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Edward Pastucha, avocat, demeurant à 57 Meadow Way, Irvington, New York 10533, USA,

Ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de toutes sûretés et de droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute

autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la promotion, la vente (comprenant la possibilité de vente sous le statut de «marchand de biens»), la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger (étant entendu que ces activités seront exclusivement réalisées avec des filiales de la société TURKEY MENA PROPERTIES Sàrl) ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Un autre objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement dans toutes les matières décrites ci-dessus si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Edward Pastucha, pré-qualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38993. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003067/211/353.

(070174855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PROJECT THREE S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002968/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04841. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

DG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.367.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002970/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002965/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04838. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

DORAFIN S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002966/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04839. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Harmonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

HARMONIA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002967/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04840. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Finservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 12.191.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

FINSERVICE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002964/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05459. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Parkett Dier G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 118.743.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002971/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Eclecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ECLECTA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002963/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05456. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

MULAN S.A.

L. Vegas-Pieroni / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002961/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05453. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mars Family, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.428.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Madame Stéphanie Vanhove, travailleur intellectuel indépendant, épouse de Monsieur Régis Malcourant, née à Mouscron (Belgique) le 1^{er} mars 1975, demeurant à L-1279 Luxembourg, 1, rue Général Omar Bradley,

2.- Monsieur Régis Malcourant, employé privé, né à Namur (Belgique) le 1^{er} juillet 1971, demeurant à L-1279 Luxembourg, 1, rue Général Omar Bradley,

ici représenté par Madame Stéphanie Vanhove, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 novembre 2007,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARS FAMILY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et

au développement de toute entreprise et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR), divisé en trois cents (300) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Régis Malcourant, préqualifié, cent cinquante parts	150
2.- Madame Stéphanie Vanhove, préqualifiée, cent cinquante parts	150
Total des parts: trois cents parts	300

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.220,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommée gérant pour une durée indéterminée Madame Stéphanie Vanhove, préqualifiée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vanhove, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38879. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 13 décembre 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2008003105/241/106.

(070174816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003368/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06217. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 décembre 2007, la démission de M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg du Conseil d'Administration et la cooptation de M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg au Conseil d'Administration, en date du 31 mai 2006 ont été ratifiées. Par cette même assemblée les mandats des Administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Gabor Kacsoh, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour POLMA 1 S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008003278/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03348. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Caam Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 21 août 2007

En date du 21 août 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Patrice de Larrard, Christophe Lemarié, Christophe Lhote et Guillaume Abel, pour une durée d'un an, rétroactivement depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2008;

- de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, rétroactivement depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Abel

Référence de publication: 2008003277/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03332. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Euro Engineering Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008003272/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05213. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008003270/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04570. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Success Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.495.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 septembre 2007

1. Le nombre de gérants a été augmenté de un à trois.
2. Monsieur Paul Marx a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur David Bardeen, né le 24 mai 1974 à New Haven (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à NY 10011 New York (Etats-Unis d'Amérique), 405 N. 23rd street # 155, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Gérard Birchen, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SUCCESS ROAD S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008003271/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2007 que:

Les mandats de tous les administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2008:

- Dan Arendt, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Manuel Baldauff, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Philippe Bruneton, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Stéphane Césari, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Georges Deitz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Dirk Dewitte, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Yves Francis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Thierry Hoeltgen, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Georges Kioes, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Maurice Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Benjamin Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Sonja Linz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Erwan Loquet, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L- 2220 Luxembourg,

- Olivier Maréchal, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Barbara Michaelis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Vafa Moayed, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Pascal Noël, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Franz Prost, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Gilbert Renel, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Benoit Schaus, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Eric Van de Kerkhove, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Johnny Yip, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Le mandat de réviseur de la société étant venu à échéance, l'assemblée décide de renommer jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2008 la société:

- PKF ABAX AUDIT, RC B 27.761 avec siège social au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg (anciennement: ABAX AUDIT).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008003274/799/42.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Fiduciaire Steichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

D. Mouget.

Référence de publication: 2008003273/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05871. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008003269/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04573. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008003268/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04577. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 77.898.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008003267/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05546. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Capfi Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007, la démission de M. Christoph Kossmann en date du 31 mai 2006 a été ratifiée. De ce fait, le nombre des administrateurs est réduit de quatre à trois. Par cette même assemblée, les mandats des Administrateurs MM. Raymond Vaxelaire, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour CAPFI LUXEMBOURG S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008003279/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ING Private Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Par délégation
ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008002346/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01138. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Société Continentale des Mines S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 3.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2008002161/236/11.
(070173642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008003167/5770/13.
(070174611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Union Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 73.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Référence de publication: 2008003372/8454/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06184. - Reçu 101 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Union Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 73.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Référence de publication: 2008003370/8454/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06181. - Reçu 101 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Hotel Invest, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9164 Bourscheid, Cocoon Hotel Belair.
R.C.S. Luxembourg E 3.805.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Paul Hendrickx, hôtelier, demeurant à B-6660 Houffalize, rue du Pont, 10.
2. Vincent Moriau, hôtelier, demeurant à L-9164 Bourscheid, Belair, Bourscheid-Plage.

Les comparants ont requis le notaire de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: HOTEL INVEST.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Bourscheid.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à trente mille (EUR 30.000,-) euros, divisé en mille (1.000) parts sociales de trente (EUR 30,-) euros chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Paul Hendrickx, cinq cent dix parts	510
2. Vincent Moriau, quatre cent quatre-vingt-dix parts	490
Total: mille parts sociales	1.000

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants - par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - endéans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès à présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts. Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent (EUR 1.100,-) euros.

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés gérants:
 - Paul Hendrickx, hôtelier, demeurant à B-6660 Houffalize, rue du Pont, 10, et,
 - Vincent Moriau, hôtelier, demeurant à L-9164 Bourscheid, Belair, Bourscheid-Plage.
- 3) La durée de leurs fonctions est illimitée.
- 4) Le siège social est fixé à L-9164 Bourscheid, Cocoon Hotel Belair, Bourscheid-Plage.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: P. Hendrickx, V. Moriau, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2007 Relation: REM/2007/1895. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008003103/218/101.

(070174813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

TFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

TFIN S.A.

M. Kara / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002960/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05450. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mataiva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.097.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

MATAIVA HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / J.-M Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008002962/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05454. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Alfimark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALFIMARK HOLDING S.A.

F. Dumont / N. Thirion

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008002959/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05227. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SABI INVEST S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Director / Director

C. Bitterlich / A. Renard

Référence de publication: 2008002957/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05226. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.
